

Octobre 2012



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

CONSEIL

Cent quarante-cinquième session

Rome, 3-7 décembre 2012

Composition du Conseil d'administration du PAM

Mesures suggérées au Conseil

En application de la Résolution 7/2011 du 2 juillet 2011, le Conseil est appelé à élire six membres du Conseil d'administration du PAM parmi les États Membres de la FAO pour un mandat de trois ans (du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015) selon la répartition suivante:

- 1 pays de la liste A
- 2 pays de la liste B
- 1 pays de la liste C
- 2 pays de la liste D

Les États Membres souhaitant se présenter sont invités à compléter le formulaire de présentation de candidature joint et à l'envoyer au Secrétaire général du Conseil et de la Conférence (A-139) au plus tard le **lundi 3 décembre 2012, à 12 heures**.

Pour toute question concernant le contenu de ce document, veuillez vous adresser à:

Stephen Dowd

Chef de la Sous-Division de la Conférence, du Conseil et des relations avec les gouvernements

Tél: +3906 5705 3459

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org.

1. Aux fins de cette élection, les États Membres de la FAO sont répartis en cinq listes distinctes (A, B, C, D et E), qui figurent sur la page web du Conseil de la FAO dans la colonne « Information supplémentaire »: <http://www.fao.org/bodies/council/cl145/fr/>.
2. Le Conseil est appelé à élire six membres pour un mandat expirant le 31 décembre 2015, pour remplacer ceux dont le mandat prend fin le 31 décembre 2012, à savoir la Finlande (liste D)¹, la Jordanie (liste B), le Kenya (liste A), le Mexique (liste C), les Philippines (liste B) et les États-Unis d'Amérique (liste D).
3. Les membres sortants sont rééligibles.
4. Un formulaire de proposition de candidature figure en annexe A.

Date d'échéance du mandat	Élus par le Conseil de la FAO	Élus par le Conseil économique et social
31 décembre 2012	États-Unis d'Amérique (D) Finlande (D) ¹ Jordanie (B) Kenya (A) Mexique (C) Philippines (B)	Burkina Faso (A) Espagne (D) ² Fédération de Russie (E) France (D) Inde (B) Iran (République islamique d') (B)
31 décembre 2013	Afrique du Sud (A) Allemagne (D) Arabie saoudite (B) Cameroun (A) Canada (D) Haïti (C)	Australie (D) Cuba (C) Maroc (A) Norvège (D) ³ République de Corée (B) ⁴ Soudan (A)
31 décembre 2014	Belgique (D) Brésil (C) Ghana (A) ⁵ Slovaquie (E) Suède (D) Tunisie (A)	Chine (B) Guatemala (C) Japon (D) République tchèque (E) Royaume-Uni (D) Zambie (A)
31 décembre 2015		Fédération de Russie (E) Iraq (B) Pays-Bas (D) Sierra Leone (A) Suisse (D) (pays de la liste B, à compléter)

¹ Les Pays-Bas se sont retirés du Conseil d'administration du PAM le 31 décembre 2011, et le Conseil de la FAO a décidé que la Finlande occuperait ce siège de la liste D pendant le reste du mandat prenant fin le 31 décembre 2012.

² Le Luxembourg s'est retiré du Conseil d'administration du PAM le 31 décembre 2010, et le Conseil économique et social a décidé que l'Espagne occuperait ce siège de la liste D pendant le reste du mandat prenant fin le 31 décembre 2012.

³ Le Conseil économique et social a informé la FAO que la Norvège se retirerait le 31 décembre 2012 et que l'Espagne occuperait ce siège jusqu'au 31 décembre 2013.

⁴ Le Conseil économique et social a informé la FAO que la République de Corée se retirerait le 31 décembre 2012 et que le Pakistan occuperait ce siège de la liste B pendant le reste du mandat prenant fin le 31 décembre 2013.

⁵ Ce siège est attribué par roulement aux États des listes A, B et C comme suit: Liste A (2012-2014), Liste B (2015-2017), Liste A (2018-2020) et Liste C (2021-2023).

Annexe A**Formulaire de proposition de candidature au Conseil d'administration du PAM**

À présenter avant le lundi 3 décembre 2012 à 12 heures

Au: Secrétaire général de la Conférence et du Conseil Date:
A-139E

Le délégué de (État Membre de la FAO)

(Signature)

Propose la candidature de..... sur la liste.....^{1/}

.....

pour un siège au Conseil d'administration du PAM, pour un mandat
allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Le délégué de (État Membre de la FAO)

(Signature)

accepte cette candidature.

^{1/} Indiquer A, B, C ou D, selon le cas. Les sièges à pourvoir pour 2013-2015 sont les suivants:
1 de la liste A, 2 de la liste B, 1 de la liste C et 2 de la liste D.
Il n'y a pas de vacance à pourvoir pour la liste E pendant la période 2013-2015.